



Sarah Cormack

Avocate

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7595

Courriel

scormack@dpv.com

Expertise

Règlement de différends

Barreau

Ontario, 2021

Sarah consacre sa pratique grandissante aux différents aspects du règlement des différends.

Elle a prêté assistance à nos clients dans le cadre d'une grande variété de litiges, dont des actions collectives, des recours en cas d'abus, des différends liés à des contrats et à des successions, et a participé à un appel devant la Cour suprême du Canada.

MANDATS REPRÉSENTATIFS

Client confidentiel

Représentation en défense d'une société ouverte dans le cadre d'une action collective proposée en matière de valeurs mobilières fondée sur des allégations de présentation inexacte des faits contraire à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) relativement à la conclusion de contrats avec le gouvernement et à l'importation de biens.

Famille Ghermezian

Représentation de six membres de la famille Ghermezian devant la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale en contestation de demandes d'ordonnance d'exécution déposées par le ministre du Revenu national.

TransAlta Corporation

Représentation de TransAlta Corporation relativement à la contestation d'un recours pour abus intenté par Mangrove Partners, à titre d'actionnaire minoritaire. Mangrove cherche à faire annuler un financement de 750 millions de dollars intervenu entre TransAlta et Brookfield Renewable Partners.

Les fiduciaires testamentaires de Barry Sherman et de Honey Sherman

Représentation à titre de conseillers juridiques des fiduciaires de la succession de Barry et Honey Sherman relativement à une action intentée contre le *Toronto Star* au sujet de sa demande de divulgation de dossiers judiciaires concernant les successions des Sherman. La décision rendue par la Cour suprême du Canada dans cette affaire a fait jurisprudence et fait évoluer le droit de manière importante en ce qui a trait au respect de la vie privée et à la transparence des tribunaux.

Société aurifère Barrick

Représentation de la Société aurifère Barrick et de certains de ses dirigeants et administrateurs, anciens et actuels, relativement à la contestation d'actions collectives de plusieurs milliards de dollars introduites en Ontario et au Québec et alléguant la violation des obligations d'information prévues par la législation provinciale en valeurs mobilières à l'égard du projet minier Pascua Lima de Barrick situé au Chili et en Argentine.

DISTINCTIONS

Prix *Benchmark Litigation Canada Awards* – Dossier d'influence de l'année en litige commercial (2023)

DAVIES

Sarah Cormack

Avocate

Bureau

Toronto

Tél.

416.367.7595

Courriel

scormack@dpv.com

Prix *Canadian Law Awards* – Équipe de l'année en litige commercial (2023)

Law360 Canada – Plus importante décision d'affaires (2023)

Osgoode Hall Law School — Prix Charles Edward Woodrow (2018); Prix en droit criminel Harry R. Rose (2018)

MATIÈRE À RÉFLEXION

La Cour du Québec se penche sur de nouvelles questions dans le cadre de l'approbation du deuxième accord de réparation (aussi appelé accord de poursuite suspendue) en vertu du *Code criminel canadien*
23 mai 2023

Law Society of Ontario, The Twelve-Minute Civil Litigator 2022, "Material Adverse Events"; Webcast
8 sept. 2022

FORMATION

Osgoode Hall Law School, J.D., 2020

University of Western Ontario, B.A. (avec spécialisation) (avec distinction), 2012